

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1986

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux marchés n° 2014-457 et 2014-458 - Mise à jour de la formule de révision des prix

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1986**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Fourniture et façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les avenants aux marchés n° 2014-457 et 2014-458 - Mise à jour de la formule de révision des prix**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014-0179 du Conseil du 10 juillet 2014, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé le lancement et la signature de deux marchés à bons de commande (lots géographiques 1 et 2) ayant pour objet la fourniture et le façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon soit :

- lot n° 1 : territoires périphérie ouest - périphérie nord - centre nord soit, Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Marcy l'Etoile, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, a été notifié sous le numéro 2014-457 le 5 janvier 2015 pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année et pour un montant annuel minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC - maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC et pour un montant global minimum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC - montant global maximum de 9 600 000 €HT soit 11 520 000 €TTC pour 4 ans avec le groupement d'entreprise De Filippis/La Generale Du Granit,

- lot n° 2 : territoires centre sud - centre est - périphérie est - périphérie sud soit Bron, Charly, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Jonage, Lyon 2°, 3°, 7°, 8°, Mions, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne a été notifié sous le numéro 2014-458 le 5 janvier 2015 pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année et pour un montant annuel minimum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC - maximum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC et pour un montant global minimum de 2 400 000 €HT, soit 2 880 000 €TTC - montant global maximum de 9 600 000 €HT soit 11 520 000 €TTC pour 4 ans avec le groupement Mgb Travaux Publics/Rault Granit/Maia Sonnier.

Le présent rapport a pour objet la mise à jour de la formule de révision des prix "article 10.2 de l'AE-CCAP - Variation des prix" en raison de la transformation de deux indices (GO et PI) antérieure à la signature du marché soit :

- l'indice GO est remplacé par l'indice 1870 - Gazole,
- l'indice PI est remplacé par l'indice 081101 - Pierres pour la construction.

Les indices ICHT-F et IM sont inchangés.

Les prix sont donc révisibles par application de la formule suivante :

$$PR = P0 (0,80 \times \text{ICHT-F} + 0,05 \times \text{1870} + 0,07 \times \text{IM} + 0,08 \times \text{081101})$$

$$\text{ICHT-Fo} \quad \text{1870o} \quad \text{Imo} \quad \text{081101o}$$

où

PR = prix révisé,

P0 = prix d'origine basé sur le bordereau de prix,

ICHT-F = valeur connue au premier jour du mois de révision de l'indice "construction",

1870 : valeur connue au premier jour du mois de révision de l'indice Gazole,

IM : valeur connue au premier jour du mois de révision de l'indice "matériel de chantier",

081101 : valeur connue au premier jour du mois de révision de l'indice pierres pour la construction",

ICHT-Fo, 1870o, IMo, 081101o = valeurs connues de ces mêmes index ou indices afférentes au premier jour du mois m0,

Cette formule annule et remplace la formule initiale pour la durée de vie du marché et ses reconductions.

Pour concrétiser ce qui précède, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire pour chacun des marchés. Ces avenants n° 1 sont sans impact financier sur les montants minimum et maximum desdits marchés à bons de commandes.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole à signer lesdits avenants n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants n° 1 aux marchés à bons de commande n° 2014-457 (lot géographique 1) et n° 2014-458 (lot géographique 2) relatifs à la fourniture et au façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2014-457 relatif à la fourniture et au façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle avec le groupement De Filippis/La Generale Du Granit,

b) - l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2014-458 relatif à la fourniture et au façonnage de bordures, bordurettes et pavés en pierre naturelle avec le groupement MGB Travaux Publics/Rault Granit/Maia Sonnier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.